Mutualisation d'une salle de visioconférence

L'Alliance maladies rares expérimentera dans les mois qui viennent la mutualisation d'une licence de visioconférence pour les associations membres du collectif.

Concrètement, les associations pourront bénéficier d'un lien de connexion pour organiser une réunion pouvant accueillir jusqu'à 100 participants et de la possibilité d'enregistrer cette visioconférence si elles le désirent.

Afin d'organiser au mieux cette nouvelle proposition :

- les associations auront la possibilité d'effectuer au maximum trois demandes de réservation par an
- seules les demandes émanant du président ou du représentant permanent de l'association seront étudiées
- sous réserve de disponibilité du créneau de connexion, seules les demandes qui parviendront au secrétariat permanent de l'Alliance trois semaines avant la date de réunion souhaitée pourront être acceptées
- les réunions organisées devront s'inscrire exclusivement dans le cadre de l'objet de l'association membre
- les associations qui souscrivent à cette proposition ont conscience des difficultés techniques susceptibles de survenir et ne pourra en aucun cas tenir l'Alliance maladies rares comme responsable

Vous pourrez effectuer votre demande de réservation via le formulaire suivant https://fr.surveymonkey.com/r/reservation_visioconference ou directement auprès de l'équipe du pôle vie associative :

Julien Schoevaert

jschoevaert@maladiesrares.org

01 56 53 69 97

Alliance maladies rares

UNIS POUR VAINCRE